

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DeLaval Surface Coating Primer DPM A-component

FS2024

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 453/2010)

Date de préparation 17-juil.-2014

Date de révision : Sans objet

Numéro de révision:

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit

DeLaval Surface Coating Primer DPM A-component

Contient

Bisphenol A - epichlorohydrin polymer (mw <= 700), Bisphenol F - epoxy resin, Alkyl (C12-14) glycidyl ether

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

Liant

Utilisations déconseillées

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacteur le fabricant

c/o DeLaval International AB

PO BOX 39

147 21 Tumba

Sweden

Tel + 46 08-530 66 000

Email MSDS.EU@delaval.com

Fournisseur

France: DeLaval snc

Omega Parc Bat. 5

3 Bd Jean Moulin - CS40504

78997 Elancourt

France

Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:

DeLaval N.V.

Industriepark-Drongen 10

9031 Gent

Belgium

Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG

Munchrutistrasse 2

6210 Sursee

Switzerland

Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

France:

(33) 1 4005 4848

Belgique:

Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg:

112

Suisse:

(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

| | |
|---|---------------------|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Catégorie 2. (H315) |
| Serious Eye Damage / Eye Irritation | Catégorie 2. (H319) |
| Sensibilisation cutanée | Catégorie 1. (H317) |
| Toxicité chronique pour le milieu aquatique | Chronic 2. (H411) |

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16

Symbole(s) Xi - Irritant
N - Dangereux pour l'environnement

Phrases R

R43
R36/38
R51/53

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008



Mention d'avertissement

Mentions de danger

ATTENTION
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P501 - Éliminer le contenu/contenant conformément aux réglementations locales

Etiquetage conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symbole(s)

Xi - Irritant
N - Dangereux pour l'environnement



Phrases R

R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau
R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

EU Labeling

Contient des composés époxydiques. Voir les informations transmises par le fabricant

Phrases S

S2 - Conserver hors de la portée des enfants

S24 - Éviter le contact avec la peau

S60 - Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux

S61 - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité

S36/37 - Porter un vêtement de protection et des gants appropriés

Contient

Bisphenol A - epichlorohydrin polymer (mw <= 700), Bisphenol F - epoxy resin, Alkyl (C12-14) glycidyl ether

2.3. Autres dangers

Aucun(e).

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1. Substances**

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

| Nom chimique | N° CE | No.-CAS | % en poids | Classification | Classification CLP | Numéro d'enregistrement REACH |
|---|-----------|------------|------------|---------------------------------|--|-------------------------------|
| Bisphenol A - Epichlorohydrin polymer; epoxy resin mw <=700 | 500-033-5 | 25068-38-6 | 90 - 100 | Xi; R36/38 R43 N; R51-53 | Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Chronic 2 (H411) | 01-2119456619-26 |
| Bisphenol F-epoxy resin | 500-006-8 | 9003-36-5 | 25 - 30 | Xi; R36/38 R 43 N; R51/53 | skin irr 2 (H315) eye irr 2 (H319) skin sens 1 (H317) aq chronic 2 (H411) | 01-2119454392-40 |
| Alkyl (C12-14) glycidyl ether | 271-846-8 | 68609-97-2 | 10 - 20 | R43 Xi;R38 | Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1 (H317) | 01-2119485289-22 |

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

4. PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours.****Conseils généraux**

Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

contact oculaire

En cas de contact oculaire, retirer les lentilles de contact et rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Retirer les chaussures et vêtements contaminés. Rincer immédiatement au savon et à grande eau. Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.

Ingestion

Boire beaucoup d'eau. Boire ensuite du lait, si possible. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus Irritant pour les yeux et la peau. Peut provoquer une allergie cutanée. Irritant pour les voies respiratoires. Inconfort gastro-intestinal.

Effets d'une surexposition Stéarates.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Jet d'eau, Mousse, poudre sèche, Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection et précautions pour les pompiers Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter le contact avec la peau. Mettre en place une ventilation adaptée. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Autres informations Voir Section 12 pour plus d'informations

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas contaminer l'eau superficielle. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Section 12 pour plus d'informations

Équipement de protection individuel, voir section 8

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Remarques générales en matière d'hygiène Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Wash the contaminated area of body with soap and fresh water. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage Conserver à l'écart de la chaleur. Tenir éloigné des denrées alimentaires, boissons et aliments pour animaux. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver à température ambiante.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

| | |
|---------------------------|------------|
| Scénario d'exposition | Sans objet |
| Autres lignes directrices | Sans objet |

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Glycidylether of C12-C14 alcohols

- Group: Worker
 - Exposure route: Dermal
 - Exposure frequency: Short term (acute)
 - Type of effect: Systemic effect
 - Value: 17 mg/kg bw/dag
- Group: Worker
 - Exposure route: Inhalation
 - Exposure frequency: Short term (acute)
 - Type of effect: Systemic effect
 - Value: 29 mg/m³
- Group: Worker
 - Exposure route: Dermal
 - Exposure frequency: Short term (acute)
 - Type of effect: Local effect
 - Value: 68 mg/cm²
- Group: Worker
 - Exposure route: Inhalation
 - Exposure frequency: Short term (acute)
 - Type of effect: Local effect
 - Value: 9,8 mg/m³
- Group: Worker
 - Exposure route: Dermal
 - Exposure frequency: Long term (repeated)
 - Type of effect: Systemic effect
 - Value: 3,9 mg/kg bw/dag
- Group: Worker
 - Exposure route: Inhalation
 - Exposure frequency: Long term (repeated)
 - Type of effect: Systemic effect
 - Value: 13,8 mg/m³
- Group: Worker
 - Exposure route: Dermal
 - Exposure frequency: Long term (repeated)
 - Type of effect: Local effect
 - Value: 1,7 mg/cm³
- Group: Worker
 - Exposure route: Inhalation
 - Exposure frequency: Long term (repeated)
 - Type of effect: Local effect
 - Value: 0,98 mg/m³
- Group: Consumer
 - Exposure route: Dermal
 - Exposure frequency: Short term (acute)
 - Type of effect: Systemic effect
 - Value: 10 mg/kg bw/dag
- Group: Consumer
 - Exposure route: Inhalation
 - Exposure frequency: Short term (acute)
 - Type of effect: Systemic effect
 - Value: 7,6 mg/m³
- Group: Consumer

Exposure route: Oral
Exposure frequency: Short term
(acute)
Type of effect: Systemic effect
Value: 1219 mg/kg
- Group: Consumer
Exposure route: Dermal
Exposure frequency: Short term
(acute)
Type of effect: Local effect
Value: 40 mg/cm²
- Group: Consumer
Exposure route: Inhalation
Exposure frequency: Short term
(acute)
Type of effect: Local effect
Value: 2,9 mg/m³
- Group: Consumer
Exposure route: Dermal
Exposure frequency: Long term
(repeated)
Type of effect: Systemic effect
Value: 2,35 mg/kg bw/dag
- Group: Consumer
Exposure route: Inhalation
Exposure frequency: Long term
(repeated)
Type of effect: Systemic effect
Value: 4,1 mg/m³
- Group: Consumer
Exposure route: Oral
Exposure frequency: Long term
(repeated)
Type of effect: Local effect
Value: 1 mg/kg bw/dag
- Group: Consumer
Exposure route: Dermal
Exposure frequency: Long term
(repeated)
Type of effect: Local effect
Value: 1 mg/cm²
- Group: Consumer
Exposure route: Inhalation
Exposure frequency: Long term
(repeated)
Type of effect: Local effect
Value: 1,46 mg/m³

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Bouteille pour le lavage des yeux contenant de l'eau propre.
Mettre en place une ventilation adaptée.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux
Protection de la peau
Protection des mains
Protection respiratoire

Lunettes de protection. écran facial. EN 166.
Porter des gants/des vêtements de protection. Bottes.
PVC, Gants en caoutchouc, Gants en néoprène, (EN 374)
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection
respiratoire approprié. Utiliser un respirateur à air comprimé.
Cartridge A2.
Éviter le rejet dans l'environnement.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de
l'environnement**

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|-------------------------------|
| État physique | Liquide |
| Aspect | Transparent |
| Odeur | Léger/légère |
| Seuil olfactif | Aucune information disponible |
| | |
| <u>Propriété</u> | <u>Valeurs</u> |
| pH | Aucune donnée disponible |
| Point/intervalle de fusion | Aucune donnée disponible |
| Point/intervalle d'ébullition | > 200 °C |
| point d'éclair | ~ 130 °C DIN 51758, DIN 22719 |
| Pression de vapeur | 0.000001 kPa (20°C) |
| Hydrosolubilité | Immiscible |
| Solubilité dans d'autres solvants | Aucune donnée disponible |
| Coefficient de partage : n-octanol/eau | Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammabilité | Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | > 200°C |
| Viscosité | ~ 1000 cP |
| | |
| Propriétés explosives | Sans objet |
| Propriétés comburantes | Sans objet |

9.2. Autres informations

| | |
|----------------|------------------------|
| Densité | 1,13 g/cm ³ |
|----------------|------------------------|

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Agents comburants forts, Acides forts, Bases fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). La combustion produit des émanations très inconfortables et toxiques.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

| | |
|-----------------------------|--|
| Inhalation | Irritant pour les voies respiratoires. |
| contact oculaire | Irritant pour les yeux. |
| Contact avec la peau | Irritant pour la peau. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. |
| Ingestion | Inconfort gastro-intestinal. |

DL50 orale > 5000 mg/kg; (rat)

DL50 cutanée > 2000 mg/kg; (rat)

| Nom chimique | DL50 orale | DL50 cutanée | CL50 par inhalation |
|---|----------------------|----------------------|---------------------|
| Bisphenol A - Epichlorohydrin polymer; epoxy resin mw <=700 | 11400 mg/kg (Rat) | > 2000 mg/kg (Rat) | |
| Bisphenol F-epoxy resin | > 5000 mg/kg (Rat) | > 2000 mg/kg (Rat) | |
| Alkyl (C12-14) glycidyl ether | 30.1 ml/kg (Rat) | | > 0.15 mg/l (Rat) |

| | |
|------------------------------------|---|
| irritation | Irritant pour les yeux. Irritant pour la peau. |
| Corrosivité | Aucune information disponible. |
| Sensibilisation | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Effets mutagènes | Ne contient pas de composé listé comme mutagène. |
| Effets cancérogènes | Stéarates. |
| Effets sur la reproduction | Stéarates |
| Effets sur le développement | Stéarates |
| STOT - exposition unique | Aucune information disponible |
| STOT - exposition répétée | Aucune information disponible |
| Danger par aspiration | Aucune information disponible |

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Effets écotoxicologiques

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Éviter la pénétration dans le sous-sol. Ne pas contaminer l'eau superficielle.

| Nom chimique | Algues/végétaux aquatiques | Poisson | Microtox | Daphnie |
|---|--|----------------------------|----------|----------------------------|
| Bisphenol A - Epichlorohydrin polymer; epoxy resin mw <=700 | > 100 mg/L (3h) EEC 9.4 mg/l (72h) | 1.5 mg/l (96h) OECD 203 | | 1.7 mg/l (48h) OECD 202 |

12.2. Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable

Compte tenu des propriétés de plusieurs composants, ce produit n'est pas considéré comme facilement biodégradable selon la classification de l'OCDE

Degradation half life: Bisphenol A-epoxy resin mw < 700: Fresh water: 4.83 d

Biodegradability 5 (28 d, OECD 301F)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

BCF: 31

Product has a low potential to bioconcentrate

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est insoluble et s'enfonce dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible

12.6. Autres effets indésirables

Stéarates

| Nom chimique | UE - Liste des perturbateurs endocriniens candidats | UE - Perturbateurs endocriniens - Substances évaluées | Japan - Endocrine Disruptor Information |
|---|---|---|---|
| Bisphenol A - Epichlorohydrin polymer; epoxy resin mw <=700 | Group III Chemical | | |

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur

Emballages contaminés Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

No de déchet suivant le CED 07 02 08

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

| | |
|---|--|
| 14.1 N° ONU | 3082 |
| 14.2 Nom d'expédition | 3082 - Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (Bisphenol A - epichlorohydrin polymer (mw <= 700)) |
| 14.3 Classe de danger | 9 |
| 14.4 Groupe d'emballage | III |
| 14.5 Danger pour l'environnement | Danger pour l'environnement |
| 14.6 Dispositions spéciales | Aucun(e) |
| 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | Aucune information disponible |
| 14.8 Informations supplémentaires | EmS F-A S-F |
| 14.9 Polluant marin | Oui |

ADR/RID

| | |
|---|--|
| 14.1 N° ONU | 3082 |
| 14.2 Nom d'expédition | 3082 - Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (Bisphenol A - epichlorohydrin polymer (mw <= 700)) |
| 14.3 Classe de danger | 9 |
| 14.4 Groupe d'emballage | III |
| 14.5 Danger pour l'environnement | Danger pour l'environnement |
| 14.6 Dispositions spéciales | Aucun(e) |
| 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | Aucune information disponible |
| 14.8 Informations supplémentaires | Tunnel code E |

IATA/ICAO

| | |
|---|--|
| 14.1 N° ONU | 3082 |
| 14.2 Nom d'expédition | 3082 - Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (Bisphenol A - epichlorohydrin polymer (mw <= 700)) |
| 14.3 Classe de danger | 9 |
| 14.4 Groupe d'emballage | III |
| 14.5 Danger pour l'environnement | Danger pour l'environnement |
| 14.6 Dispositions spéciales | Aucun(e) |
| 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | Aucune information disponible |
| 14.8 Informations supplémentaires | - |

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires internationaux

EINECS/ELINCS All components are listed or exempted

Légende

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R mentionnées sous l'article 3

R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date de préparation 17-juil.-2014

Remarque sur la révision

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité